



Membres de l'équipe de soins palliatifs intégrés

Soins à domicile fournis par des paramédicaux en dehors des heures normales

Plusieurs personnes aimeraient recevoir des soins dans le confort de leur demeure. Planifier ce type de soins avec l'équipe provinciale de soins palliatifs intégrés peut aider les patients, les familles et les personnes offrant des soins à avoir le soutien dont ils ont besoin pour être à l'aise avec les soins à domicile. Le soutien offert aux patients désirant rester chez eux permet notamment d'éviter les transferts non prévus à l'hôpital pour des soins palliatifs.

Ce service offre également un appui additionnel aux patients recevant des soins palliatifs qui préféreraient les recevoir à la maison.

Information :

Programme de soins palliatifs intégrés :

O'Leary	902-859-8730
Summerside	902-888-8440
Charlottetown	902-368-4790
Montague	902-838-0786
Souris	902-687 7096

www.healthpei.ca/palliativecare

Services ambulanciers de la province :

- 902-368-6237
- www.healthpei.ca/ambulanceservices

La prestation du service de soins à domicile en dehors des heures normales par des paramédicaux est possible grâce à une initiative conjointe de Santé Î.-P.-É., d'Island EMS et des Services de santé d'urgence de la Nouvelle-Écosse et à l'appui financier du Partenariat canadien contre le cancer.



Soins à domicile fournis par des paramédicaux en dehors des heures normales

Information pour patients inscrits au Programme provincial de soins palliatifs intégrés et leurs familles.



Avantages du service de soins en dehors des heures normales

- Offre un appui supplémentaire aux patients inscrits au Programme provincial de soins palliatifs intégrés;
- Offre un soutien aux patients recevant des soins palliatifs qui veulent rester chez eux, et peut éliminer le besoin de se rendre à l'hôpital;
- Assure que le plan de soins des patients est pris en considération par les paramédicaux fournissant des soins à domicile **en dehors des heures normales***.

Notes

15HPE06-43598

Soins à domicile fournis par des paramédicaux en dehors des heures normales

Si un patient recevant des soins palliatifs vit une situation imprévue chez lui **en dehors des heures normales*** de soins, il peut avoir recours au soutien à domicile offert par l'entremise d'Island EMS. En effet, il est possible de téléphoner au 911 afin de recevoir des soins et du soutien à domicile de la part de paramédicaux.

Dans le cadre de ce service, des paramédicaux d'Island EMS sont formés dans la gestion de la douleur et des symptômes éprouvés par les patients recevant des soins palliatifs - ce qui assure qu'une équipe d'urgence qualifiée est disponible pour répondre aux situations imprévues vécues par les patients afin qu'ils puissent éviter de se rendre à l'hôpital s'ils préfèrent rester chez eux.

Les patients inscrits au Programme provincial de soins palliatifs intégrés qui possèdent une carte-santé de l'Île-du-Prince-Édouard valide ont accès à ce service à domicile gratuitement.

Patients inscrits au Programme provincial de soins palliatifs intégrés

Une fois qu'un patient est inscrit au Programme provincial de soins palliatifs intégrés, une équipe de soins de santé travaille avec lui pour créer un plan de soins. Si des paramédicaux se rendent chez le patient en dehors des heures normales*, ils suivront ce plan de soins pendant qu'ils lui offrent un soutien pour qu'il puisse rester à la maison. Pour s'inscrire au Programme ou obtenir des renseignements : 902-620-3045 ou www.healthpei.ca/palliativecare.

**Les soins prodigués en dehors des heures normales sont les soins prodigués pendant les heures au cours desquelles le personnel infirmier des soins à domicile n'est pas disponible. Les patients doivent consulter leur équipe de soins infirmiers à domicile pour obtenir plus d'information.*



Le service en bref

Un patient inscrit au Programme provincial de soins palliatifs intégrés qui a besoin de soins en dehors des heures normales doit :

- Téléphoner au 911**;
- Dire à l'opérateur qu'il est inscrit au Programme et fournir son nom de famille et numéro de patient.

À noter que les proches du patient peuvent téléphoner à sa place au besoin.

Une ambulance se rendra chez le patient. (Ses lumières et sa sirène seront éteintes.) Les paramédicaux aideront le patient à rester à la maison en se servant du plan de soins élaboré par le patient et son équipe de soins de santé.

Ce plan pourrait indiquer, par exemple, aux paramédicaux de donner au patient des médicaments supplémentaires pour la douleur

ou d'administrer un traitement permettant au patient d'être plus à l'aise chez lui.

Les paramédicaux offriront au patient l'option de l'amener aux urgences s'il le préfère.

Il pourrait arriver que les paramédicaux recommandent au patient de se rendre aux urgences.

Les paramédicaux travailleront avec l'équipe de soins de santé du patient afin de s'assurer que l'infirmière de soins à domicile du patient est au courant de ce qui s'est passé.

**** Le service 911 est offert en tout temps pour toute personne en situation d'urgence. Les patients inscrits au Programme provincial de soins palliatifs intégrés sont priés de communiquer avec leur infirmière de soins à domicile s'ils ont besoin de soutien pour gérer la douleur ou des symptômes pendant les heures normales de soins à domicile.**